

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2858(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Exigences applicables à l'entrée dans l'Union de miel, de viande, de produits hautement raffinés, de capsules de gélatine, de produits de la pêche ainsi que les exigences en matière d'attestation privée; Exigences en matière d'attestation privée applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0140(COD)</a></p> <p>Sujet</p> <ul style="list-style-type: none"><li>2.80 Coopération et simplification administratives</li><li>3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire</li><li>3.10.08.01 Alimentation animale</li><li>3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie</li><li>3.10.10 Alimentation, législation alimentaire</li><li>4.60.04.04 Sécurité alimentaire</li></ul>	